

# Direction des finances et de la commande publique

La Direction des finances et de la commande publique assure l'élaboration des budgets et le suivi de ses exécutions. Le contrôle des équilibres financiers et des financements de la collectivité s'effectue par dialogue de gestion avec les services. La direction met en œuvre et coordonne la gestion comptable et la passation des marchés publics en lien avec un magasin central. Elle veille également à l'application de la réglementation et joue un rôle de conseil auprès des services municipaux. Enfin, elle apporte aux directions opérationnelles un soutien méthodologique dans leur recherche de financement.

## **Accès et contact :**

*Téléphone : 01 48 90 20 00*

*Niveau 4 du Centre administratif*